



Conditions Générales de Vente des Formations de l'Institut de formation d'aides-soignants d'Orange

Désignation

L'Institut de formation d'aides-soignants d'Orange est un organisme de formation. Il met en place et dispense des formations au sein du centre de formation situé sur le site du Centre Hospitalier Louis Giorgi,

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'Institut de formation d'aides-soignants. Toute commande de formation auprès de l'établissement implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente.

Devis et attestation

Pour chaque formation, l'établissement s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à l'établissement un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Une attestation de présence lui sera fournie.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

- Pour la formation en session complète, les factures sont émises pour la période de septembre à décembre en année N, pour la période de janvier à courant juillet en année N+1.
Ou sur présentation de relevé de présence des apprenants.
- Pour la formation en session passerelle, modulaire ou VAE, la facture est émise à l'issue de la période de la formation.
Ou sur présentation de relevé de présence des apprenants.

Prise en charge

Si le client doit bénéficier d'un financement par un organisme financeur, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la prise en charge financière n'est pas finalisée au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation

L'annulation d'une formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse : eas@ch-orange.fr. En cas d'annulation entre 1 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer la totalité du coût total initial de la formation.

Pour les formations soumises aux modalités de sélection, une demande de report est possible. Une notification par courrier doit être adressée à l'Ifas d'Orange en précisant le motif de report de formation. Cette demande sera étudiée dans les meilleurs délais en respectant l'arrêté relatif à la formation conduisant au diplôme concerné.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'établissement ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

Si nécessaire, l'équipe pédagogique ou l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants tout en respectant les objectifs de la formation. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'Institut de formation. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client de l'Institut de formation sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et par règlement européen 2016/679, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'Institut de formation et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux administratifs.